

RAPPORT MORAL - EXERCICE 2024

De l'alerte lancée en 2022 au Salon international du patrimoine à ce 20 mars 2025 où 341 sénateurs sur 341 votants se sont exprimés en faveur de la proposition de loi visant à intégrer les spécificités du bâti ancien dans le Code de la construction et de l'habitation, il en aura fallu de la mobilisation, des interviews, des auditions, des argumentaires, des interventions, des conférences, des articles, des papiers... pour faire comprendre que tout bâtiment ancien n'est pas une passoire thermique s'il n'a pas été maltraité.

Reste encore à venir le verdict de l'Assemblée nationale.

LES ADHÉRENTS

Sans vous, chers adhérents, pas d'association fonctionnelle, pas de président pour monter au créneau quand les circonstances le commandent, pas de revue pour parler des spécificités du patrimoine qui nous occupe, pas de délégations pour mener sur les territoires le combat contre la dénaturation de nos cités et villages, pas d'ambassadeurs pour dire que dans une vieille maison on peut vivre bien, et même sans clim.

Vous avez été 6937 actifs tout ou partie de l'année dernière (en comptant 2 personnes pour les couples) et 4891 abonnés dont 563 abonnés non adhérents.

Depuis le passage en année glissante, les adhérents ayant une adresse mail sont sollicités trois fois individuellement par courriel (15 jours avant l'expiration de leur adhésion puis 7 jours et 31 jours après). Ceux qui n'ont pas d'adresse mail ont reçu en décembre un envoi papier de relance. La convocation à l'AG et les deux lettres d'information sont aussi l'occasion d'une invitation à réadhérer.

Il faut cependant noter que le nombre de nouveaux adhérents reste en déclin. Des efforts restent donc à faire non seulement pour fidéliser les personnes qui sollicitent une visite-conseil, et souvent n'adhèrent que pour un an, mais aussi pour recruter et surtout concrétiser l'engagement des "sympathisants". Le grand intérêt porté à l'association sur les réseaux sociaux et vis-à-vis

des formations professionnelles pourrait... devrait se traduire par un plus grand nombre d'adhésions et d'abonnements.

Le système d'adhésion et d'abonnement Yapla, opérationnel depuis quatre ans, requiert toujours une surveillance quotidienne assurée par Gilbert Gautier, essentiellement pour supprimer les dossiers doublons.

Reconnue d'utilité publique depuis 1985, Maisons Paysannes de France est habilitée à recevoir dons et legs. Un legs généreux portant sur des liquidités, en cours de règlement depuis plusieurs années, doit être soldé prochainement. Un autre legs assorti de conditions strictes portant sur une propriété dans la Loire s'avère en revanche difficile à faire aboutir.

Nombre d'adhérents fidèles ont de nouveau aidé généreusement l'association par des dons et des formules de cotisations dites *Solidaire* et *Bienfaiteur*. Que tous soient ici très chaleureusement remerciés pour leur soutien.

LES DÉLÉGATIONS

Les délégations départementales sont la présence vivante de Maisons Paysannes sur le terrain.

Plusieurs centaines de bénévoles répartis sur toute la France assistent les délégués départementaux pour assurer les visites-conseil, accompagner les propriétaires dans leurs projets de travaux, organiser des initiations aux

techniques traditionnelles, animer des sorties à la recherche d'éléments patrimoniaux non dénaturés, observer les bonnes restaurations, commenter et expliquer les rénovations préjudiciables au bâti.

Les délégations assurent aussi des relations continues avec les structures officielles de leur département [CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), ABF (Architecte des bâtiments de France), STAP (Service territorial de l'architecture et du patrimoine), PNR (Parcs naturels régionaux) et collectivités territoriales] et avec les associations locales et autres acteurs du patrimoine.

Si elles diffèrent considérablement selon le contexte et les personnes ressources qui s'engagent, les délégations ont toutes vocation à diffuser sur les territoires la philosophie et les préconisations de l'association.

La répartition entre délégations simples et délégations déclarées en associations n'a pas changé : 44 simples, 32 déclarées, un point d'accueil et trois deux structures en association partenaire : Tiez Breiz pour la Bretagne et ASMA pour l'Alsace.

Comme l'an passé, sept départements ont changé de délégué : l'Aisne, l'Ardèche, le Cantal, la Drôme, l'Eure, la Nièvre et la Sarthe. En revanche, le Doubs se retrouve sans représentation depuis le départ, après dix ans d'activité, de sa déléguée que nous remercions ici.

Il faut noter que sur les sept changements évoqués, trois ne sont pas stricto sensu des changements de délégués puisqu'il s'agit de membres impliqués de longue date dans une équipe et qui acceptent d'assurer un intérim suite à la démission du délégué et à l'absence de candidature. Cette proportion doit nous alerter sur la difficulté du recrutement et à nouveau sur l'accompagnement, la formation et la montée en compétences de nos bénévoles.

Les délégations ont été particulièrement dynamiques pour l'accueil des formations proposées par « le national » et aussi dans leurs contributions à la revue trimestrielle de l'association.

Que la revue soit la vitrine des actions départementales est un motif de fierté. Ainsi, dans les quatre numéros de l'an passé, 26 délégations

ont rédigé 33 articles, donnant lieu à 37 pages illustrées de 123 photos.

Le travail considérable des délégations est en partie relayé par la presse régionale. [Voir le panorama de presse 2024](#) réalisé chaque année par Charles Hendelus grâce à un système de veille internet.

Certaines délégations éditent un bulletin au contenu souvent remarquable. Citons ici le très intéressant bulletin régulier de Maisons Paysannes de Touraine dont les [trois derniers numéros sont accessibles ici](#). A souligner aussi tout particulièrement la revue annuelle de la délégation de la Sarthe qui requiert sans aucun doute une grande mobilisation de moyens et de ressources humaines ; la [collection disponible est accessible sur ce lien](#).

Les délégations peuvent aussi faire entendre leur voix dans certaines Commissions régionales du patrimoine et de l'architecture et dans plusieurs Commissions régionales et/ou départementales de la nature, des paysages et des sites (CRNPS et CDNPS).

Zoom sur une nouvelle délégation

Comme toutes les autres, la **délégation de la Corse**, emmenée par Philippe Tourtebatte et Fanny Bouvier, s'appuie sur la notoriété de l'association nationale, sur la revue Maisons Paysannes de France et sur sa propre activité locale.

Un statut identitaire particulier

Suite à la loi "NOTRe" instituant la fusion de la collectivité territoriale de Corse avec les deux conseils départementaux de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, la Collectivité de Corse a vu le jour le 1^{er} janvier 2018. La délégation de Maisons Paysannes de France pour la Corse qui a été déclarée à la préfecture d'Ajaccio le 15 mars 2023 sous le nom de MAISONS PAYSANNES DE CORSE - CASI PAESI DI CORSICA est donc active sur les deux départements. Une délégation simple en sommeil existait déjà dans les années 1990. Le réveil de l'activité a été assuré par un noyau dur constitué de familles corses et non corses qui vivent en permanence sur l'île.

Une activité croissante

La délégation a réellement démarré son activité en 2024, avec une vingtaine de membres grâce à un partenariat avec l'association U MIU MULINU qui

œuvre à la sauvegarde de l'ancien moulin hydraulique d'Acoravo, situé sur la Commune d'Arbellara. Cette association a pour projet de restaurer les bâtiments du moulin avec ses roues horizontales pour le remettre en activité et assurer une transmission des savoirs par le biais d'un écomusée de la meunerie corse.

La Mission patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et la Française des jeux a accordé en 2022 une aide financière importante au projet grâce au Loto du patrimoine.

Le partenariat de Maisons Paysannes de la Corse avec l'association de sauvegarde du moulin consiste à réaliser sur ce site une plateforme pédagogique, véritable espace de transmission pour la connaissance et la formation sur les savoir-faire ancestraux constructifs de la Corse.

A cet effet quatre élèves ingénieurs de l'Institut Catholique des Arts et Métiers de Toulouse (ICAM) seront accueillis en juillet 2025 pour définir un programme d'actions sur l'hydraulique et l'autonomie énergétique du site.

Des journées techniques sur les thématiques des peintures écologiques et des enduits à la chaux ont été également réalisées en 2024 en utilisant des structures du moulin comme supports (revue MPF N°234 p.42).

Quelques visites-conseils ont été effectuées en Castagniccia, microrégion située au Nord-Est de la Corse, pour la restauration d'un lieu-dit à l'architecture exceptionnelle.

L'ÉQUIPE DU SIÈGE

Organisation

Le conseil d'administration a siégé cinq fois, et travaille très souvent en sous-groupes. Les trois salariées assurent les tâches très prenantes du quotidien associées à une mission d'assistante comptable avec vente des recueils pour Karima et de coordinatrice de la rédaction de la revue pour Motsa. Leur excellent relationnel et leur implication sont appréciés de tous. Elisabeth venue en 2024 mettre en place l'édition numérique des recueils participe aussi à la refonte du site internet et assure notre présence sur les réseaux.

Il n'est jamais dérogé aux réunions d'équipe du lundi matin, et des points réguliers sont organisés avec les différents prestataires.

Réception des visiteurs au siège

Le siège reçoit de fréquents appels et passages de visiteurs dont la plupart ont découvert l'association grâce aux réseaux sociaux et au site internet. Les demandes de conseils sont nombreuses et débouchent presque toutes sur une adhésion et parfois une vente de recueils. Les questions posées vont d'une simple information sur l'association à des questions portant sur un projet de restauration ou des points juridiques. Un service conseil est proposé sur rendez-vous, assuré par Patrick Petit et Jean-Michel Gelly.

LES ANIMATIONS NATIONALES

LE SALON DU PATRIMOINE

Le Salon international du patrimoine culturel 2024, qui fêtait ses 30 années d'existence sur le thème Le patrimoine de l'eau, a attiré 20 700 visiteurs venus à la rencontre de 346 exposants. Comme à l'accoutumée, le stand de Maisons Paysannes, nouvellement habillé pour l'occasion et tenu par nos salariées et des bénévoles, n'a pas désempé. De nombreux jeunes architectes viennent découvrir l'association et acheter des recueils. C'est à Jean-Michel Gelly et à Sylvie Nicoulaud que nous devons l'organisation et la gestion des opérations.

Une soixantaine de recueils d'articles, aussi bien thématiques que géographiques, tirés de la revue sont proposés à la vente. Les ventes cumulées au salon et sur internet en cours d'année ont atteint le chiffre de 25 500 € (pour un prix moyen de 15 €). A noter que la version numérique pour les titres les plus demandés sera prochainement en vente.

Les visiteurs apprécient également de trouver des interlocuteurs auxquels présenter leurs problématiques.

La remise des prix du concours René Fontaine, qui récompense chaque année des réhabilitations exemplaires de bâtis anciens mais aussi des extensions et des constructions contemporaines ayant su s'adapter et s'intégrer avec harmonie dans le paysage, s'est déroulée pendant le salon.

Notre association a aussi été très présente dans les débats :

Gilles Alglave, président de Maisons Paysannes de France, est intervenu sur trois plateaux télé du Forum du Patrimoine : [Patrimoine, eau et transition écologique](#), [Patrimoine : rappel des fondamentaux](#) et [Les réglementations menacent-elles le patrimoine ?](#).

Il a également planché dans le cadre du G7 pour la conférence [Comment transmettre l'amour du patrimoine ?](#)

Pour le prochain salon, rendez-vous est donné du 23 au 26 octobre.

JOURNÉES DU PATRIMOINE DE PAYS ET DES MOULINS

Avec pour thème L'eau utile à tous, la 26^e édition de ces journées sous le marrainage de Carole Gaessler a de nouveau mobilisé nombre de délégations MPF. Le Gers, le Loiret les Alpes-de-Haute-Provence ont proposé pour notre revue de beaux articles illustrant leurs animations.

Plus de 1000 animations étaient programmées partout en France les 21, 22 et 23 juin, et près de 100 000 visiteurs sont partis à la découverte du patrimoine de pays. Les JPPM ont été créées à l'initiative d'acteurs associatifs et professionnels œuvrant pour la protection et la transmission du patrimoine et pour la valorisation de nos territoires ruraux. Maisons Paysannes qui fait partie des fondateurs a rejoint le comité de pilotage constitué également de Patrimoine-Environnement, Fédération française des associations de sauvegarde des moulins, REMPART, Fédération des musées d'agriculture et du patrimoine rural, Petites cités de caractère, Association des architectes du patrimoine et Fondation du patrimoine.

Le prochain thème Terre à terre nous parle tout particulièrement.

LES PARTENARIATS

La dynamique impulsée par Maisons Paysannes au sein du G7 Patrimoine (réunion des sept grandes associations nationales de sauvegarde du patrimoine reconnues d'utilité publique) pour faire aboutir la prise en compte d'un DPE bâti ancien a produit ses effets. Elle a permis une prise de conscience de plus en plus partagée de l'urgence d'adapter les rénovations énergétiques aux spécificités de cette catégorie de patrimoine.

Le G7 se réunit régulièrement pour faire le point et prendre des initiatives dans la logique des

propositions communes résumées dans les documents diffusés auprès des ministères et des pouvoirs publics.

Maisons Paysannes de France, le plus souvent représentée par son président, Gilles Alglave, est présente sur tous les fronts et poursuit le travail avec ses partenaires :

- Avec CREBA : participation au comité technique et au comité de pilotage (Marcela Conci). Principaux sujets abordés : partage éventuel de la plateforme CREBA avec les ministères, organisation du colloque du 21 novembre 2025 à Marseille, échanges sur les sujets touchant à la terre crue.
- Avec ICOMOS France : participation au groupe de travail sur le thème Patrimoine et réchauffement climatique (12/01 et 11/12).
- Avec la Fondation du Patrimoine : Web atelier à destination des bénévoles (08/02).
- Avec les scientifiques qui travaillent sur le projet ISOLHYBBA (27/03). Ce projet est en cours de finalisation pour 2025 et fera l'objet d'une publication dont nous avons la charge dans le consortium des partenaires.
- Nous avons présenté une conférence sur l'architecture en pans de bois à la journée technique de ENSTIB à Épinal sur le thème : [Rénovation thermique et gestion de l'humidité dans les maisons à colombages](#).
- Nous poursuivons le travail initié dans le cadre du [projet européen CALECHE](#) dont nous sommes membre du comité consultatif. Nous avons contribué au glossaire initié en vue d'harmoniser le vocabulaire auquel se réfèrent les acteurs intervenant dans le domaine du patrimoine et en cohérence avec la norme EN 15898 (28/07).
- Nous avons répondu à l'invitation du Ministère de la Culture pour participer à une [table ronde sur la formation](#) lors des Journées professionnelles de la Conservation-restauration à la cité de l'Architecture et du Patrimoine. (21/03).
- Nous étions conviés à intervenir aux 23^e Journées Juridiques du Patrimoine, organisées depuis 1998 par la Fédération Patrimoine-Environnement (07/11) sur le thème [Le patrimoine survivra-t-il aux normes ?](#), notamment à la table ronde intitulée « DPE et conservation du patrimoine, qui doit s'adapter ? »

- Nous avons participé depuis 2023 aux ateliers 1 et 4 (formation à la transition écologique et performance énergétique) mis en place par le Ministère de la Culture sous la Direction de la DIRI (Délégation à l'inspection, à la recherche et l'innovation) qui vient de publier une synthèse de ce remue-méninges intitulé [Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture](#). Ce guide auquel nous avons contribué constitue une force de proposition soumise au législateur pour poursuivre notre action pour la prise en compte du patrimoine qui nous est cher dans les textes de loi, les normes et les règlements.
- Maisons Paysannes siège à la deuxième section de la CNPA (Commission nationale du patrimoine et de l'architecture) (protection des immeubles au titre des monuments historiques, domaines nationaux et aliénation du patrimoine de l'État) à raison de sept journées par an, au ministère de la Culture. Titulaire : Nathalie Girard, suppléant : Gilles Alglave.

LES CONCERTATIONS ET INTERVIEWS

La concertation que nous souhaitons tant, nécessaire à la cohérence des politiques publiques, semble se mettre en place. Maisons Paysannes est régulièrement sollicitée pour donner des avis sur des sujets qui touchent au patrimoine.

Ces demandes ont encore bien rempli l'agenda de notre président :

- La Conférence des Évêques de France (dont un des membres a souligné qu'il était abonné à notre revue) a souhaité nous entendre dans le cadre des États généraux du Patrimoine religieux. (29/01)
- Nous avons été audités par le cabinet de Mme Dati (19/04) dans le cadre du Printemps de la ruralité mis en place par son ministère afin d'identifier les freins et les leviers à l'accès à la culture dans les territoires ruraux et de proposer des mesures ciblées. On imagine bien que MPF a profité de cette concertation, initiée par une enquête en ligne, pour faire entendre sa voix.
- Le Sénat a également souhaité nous entendre sur différents sujets :
- La mission des ABF (visio du 21/05)

- Le PLF (Projet de loi de finances) 2025 (visio du 22/10) avec Sabine Drexler sénatrice du Grand Est avec laquelle nous sommes en contact sur tous les sujets qui touchent au bâti ancien.

- La PPL (proposition de loi) présentée par Edouard Courtial (sénateur de l'Oise) sur la conservation du patrimoine rural que constituent les églises de nos villages. (visio du 25/11)

- Nous avons travaillé en lien étroit avec le sénateur Michaël Weber sur la PPL destinée à faire entrer dans le Code de la construction et de l'habitation les spécificités du bâti ancien.

Ce travail mené en parfaite synergie avec nos élus a produit ses effets et c'est une grande victoire pour MPF puisque, comme vous le savez, cette PPL présentée au vote de l'hémicycle, où nous étions invités le 20 mars dernier, a été adoptée à l'unanimité des 341 votants. Signe que cette mesure est apparue comme étant d'intérêt général, ce qui est de bon augure pour le vote des députés. Nous restons mobilisés pour y travailler comme nous l'avons fait avec les sénateurs.

- Nous entretenons des liens privilégiés avec les écoles d'architecture comme celle du Val de Seine à Paris pour laquelle nous avons donné une conférence (04/07).

- Notre visibilité nous offre aussi l'opportunité d'être sollicités par les journalistes de médias intéressés par nos actions : Le Moniteur (visio du 20/03), La Maison Écologique (visio du 29/03).

PRIX RENÉ FONTAINE

Le millésime 2024 du Prix René Fontaine-Concours Patrimoine & Architecture a permis de présenter au jury :

20 dossiers sur 23 déposés dans la catégorie Bâti ancien et savoir-faire

6 dossiers sur 6 déposés dans la catégorie Bâti ou extension contemporains

Le jury a désigné les lauréats suivants :

Dans la catégorie Bâti ancien et savoir-faire :

- M. Daniel Herbert, conversion d'une grange, La Bazoge, 50520 Juvigny-les-Vallées. Dotation remise par l'Agence Patrice Besse,
- M. Eric Lonvis, maison de village, 34160 Boisseron. Dotation remise par la Fondation du Patrimoine,

- M. Xavier d'Alençon, distillerie, 14430 Victot-Pontfol. Dotation remise par la société Saint-Astier,
- Commune de Langeais, octroi, 37310 Langeais. Dotation remise par la Fondation du Patrimoine,
- M. Erwan Le Gouz de Saint-Seine, forge, 76840 Saint-Martin-de-Boscherville. Dotation remise par la société Terreal,
- Association Liger, corps de ferme, 07510 Sainte Eulalie. Coup de cœur du jury (sans dotation),
- M. Yvan Perreton, corps de ferme, 42990 Palogneux. Coup de cœur du jury (sans dotation),

Dans la catégorie Bâti ou extension contemporains :

- Commune de Foligny, architecte : Véronique Jandelle, bâtiment commercial et culturel, 50320 Foligny. Dotation remise par l'Agence Patrice Besse,
- Commune de Saint-Illiers-la-Ville, architecte : Pierre Lépinay, école, bâtiment culturel, 78980 Saint-Illiers-la-Ville. Dotation remise par le Ministère de la Culture,
- Mmes Caroline Weill et Laetitia Paradis, agence Pareil, logis, 13200 Arles. Coup de cœur du jury (sans dotation).

La remise des prix a eu lieu au Salon International du Patrimoine Culturel.

Sont à déplorer :

- Le dépôt tardif des dossiers qui oblige à proroger la date de clôture du concours,
- La mauvaise qualité de nombreux dossiers déposés qui nécessite une importante remise en forme effectuée par Charles HENDELUS avant leur présentation au jury.

Merci à Francis Léger pour avoir repris le dossier en mains après Nathalie Girard qui continue de présenter dans chaque numéro de la revue les chantiers de deux lauréats.

LA REVUE

Le dispositif mis en place en 2023 pour la rédaction et l'édition de la revue MPF a confirmé la ligne éditoriale et stabilisé son fonctionnement. Sous l'impulsion du comité de rédaction composé de

Gilles Alglave, Guy Sallavaud, Denise Baccara, Frédéric Evard, Daniel Goupy, Jean-Michel Gelly, Charles Hendelus et Henri Pradenc, les contributions internes et bénévoles sont sollicitées, collectées et coordonnées par Bernard Lechevalier, rédacteur en chef, Motsa Poposka et Guy Sallavaud. La mise en page, le maquettage, l'impression, le façonnage et le routage sont assurés par les éditions des Halles. La recherche d'annonceurs et leur gestion sont assurées par la société Rive-Media. La revue est imprimée en France (à Langres) à 6500 exemplaires dont 5600 en moyenne sont adressés aux adhérents et aux abonnés. Le routage est désormais sous emballage de papier.

La coopération entre la rédaction des articles qui demeure interne à l'association, et la fabrication qui est externalisée est optimale grâce à l'interface assurée par Motsa Poposka et à la stabilité des acteurs concernés de part et d'autre.

Merci à Guy Sallavaud, notre directeur de la publication, notamment pour ses beaux éditoriaux.

Les quatre livraisons trimestrielles ont été produites en 2024 et livrées selon le calendrier convenu avec le conseil d'administration : 10 mars, 10 juin, 10 septembre et 10 décembre 2024.

• N° 231 - printemps 2024

Le dossier central de ce numéro était consacré aux commerces en centre-bourg. La nostalgie des commerces délaissés peut être transformée en un puissant levier de revitalisation des centres-bourgs. Les réalisations décrites sont autant d'exemples qui peuvent donner à nos lecteurs des idées et du courage. Ce numéro ouvrait une rubrique Droit de réponse qui concrétise notre volonté de libre parole respectueuse et bienveillante, et qui prendra comme titre Nos lecteurs réagissent. Un hommage était tenu dans ce numéro à Jacqueline Fortin, figure de la délégation de Charente-Maritime.

• N° 232 - été 2024

Très documenté par Jean-Yves Chauvet, le dossier central de ce numéro était consacré à la sixième façade... celle du dessous, des caves et des celliers. Un point de droit dû à Philippe Tourtebatte trouvait sa place en clarifiant les droits de propriété des tréfonds de nos vieilles maisons. La délégation d'Ardèche rendait hommage à Léon

Chareyre dont la ferme aux toits de genêts « valait le détour ».

- N° 233 - automne 2024

Ce numéro ouvrait une série de dossiers consacrés à l'eau, source de vie mais aussi de danger pour nos maisons. Elle se prolongera en 2025 par un dossier double sur le sujet récurrent de la maîtrise de l'humidité dans nos maisons anciennes. La parole était donnée au président de la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins, qui dressait un bilan sombre de la politique de destruction des moulins à eau et de leurs chaussées. Le droit de réponse est ouvert sur ce sujet. La Fondation France Bois Forêt apparaissait dans ce numéro comme un nouvel annonceur, accepté après consultation du CA.

- N° 234 - hiver 2024

Ce numéro faisait le point, à l'occasion du Salon international du patrimoine culturel, sur nos actions en vue de la prise en compte des spécificités du bâti ancien dans les algorithmes du DPE. Comme dans les livraisons précédentes, Henri Pradenc rendait compte des avancées du Projet national terre crue au sein duquel il représente MPF. Le dossier central était consacré aux cheminées dont la place et la valeur symbolique évoluent dans la société actuelle. Le catalogue de nos formations apparaît désormais en pleine page à partir de ce numéro.

La place tenue par les activités des délégations a notablement augmenté dans l'année 2024 et plus de dix pages leur sont consacrées dans chacune de ces quatre livraisons. Les témoignages des délégations, de plus en plus nombreux et de plus en plus denses, expriment une appropriation croissante de la revue par les délégations. Si ce n'était une question de coût, cet enthousiasme donnerait presque envie d'augmenter le nombre de pages.

La revue-papier demeure l'outil majeur de la communication interne et externe de notre association et son impact est le fruit d'une stabilité et d'une adaptabilité combinées.

Le comité de rédaction (qui s'élargira en 2025) est à l'écoute des attentes des abonnés et en veille active des tendances extérieures. Sous le contrôle du CA, il s'attache à faire exprimer dans la revue les valeurs de l'association, les réalisations de ses adhérents et le rôle qu'ils prennent dans le jeu des

acteurs de la sauvegarde du patrimoine paysan et de son environnement.

LES RECUEILS

Nous poursuivons l'actualisation et l'harmonisation de notre catalogue contenant une soixantaine de recueils d'articles, grâce aux bons soins de Jean-Michel Gelly.

Suite à des demandes récurrentes, nous avons décidé d'étudier la faisabilité de la mise sur le marché d'une version numérique.

L'analyse approfondie menée par Elisabeth Cassidy, qui achevait un Master 2 dans l'édition, a porté sur toutes les facettes du sujet : état du marché, principes éditoriaux, public visé, traitement des articles anciens sans fichiers sources, ajout d'éléments pratiques (lexique, liens...), réagencement de la maquette, prix de vente, canaux de distribution et mode de production. Nous avons opté pour le format PDF avec texte interrogeable par la fonction recherche, le maintien de l'organisation chronologique et de la mise en page de la version papier, l'ajout de boutons de navigation et d'hyperliens sur le sommaire et une sécurisation simplement dissuasive, sans traçage du client, avec protection d'ouverture par mot de passe et impossibilité de modifier et d'exporter le fichier. Les cinq recueils les plus demandés ont été finalisés pour être vendus dans une phase de test aux 2/3 du prix des recueils papier.

LA FORMATION

Soulignons le travail exemplaire de Frédérique Terrée, notre chargée de mission formation (bénévole), qui a remis en marche le moteur de la formation avec l'appui sans faille des salariées et des membres du bureau concernés. Un coup de chapeau aussi à notre formateur Philippe Tourtebatte qui, malgré l'éloignement de sa nouvelle résidence, a bien voulu suivre toutes les contorsions du calendrier et nous aider à tout moment.

L'année, marquée par la contrainte du renouvellement (réussi) de la certification Qualiopi, a été l'occasion de nouvelles rencontres et de changements dans la gestion de la formation. Le renouvellement acquis (donnant

accès aux financements de la formation professionnelle), nous avons commencé à reconstruire :

- Un groupe de formateurs
- Une offre de formation
- Une démarche vers divers publics.

Passer de « peut-être 1 » à 5 formateurs

Rapidement Philippe Tourtebatte accepte d'animer des formations tandis que nous prenons contact avec les délégations pour reconstituer l'équipe des formateurs. Deux anciens nous rejoignent et quatre autres adhérents entrent dans cette démarche de reconnaissance par leurs pairs au sein de MPF.

Renouveler l'offre de formation

MPF dispose d'un formidable capital de connaissances, de documentation, d'expérience et d'outils mais la liste sur le site avait besoin d'être... un peu dépoussiérée. Nous procédons par étapes à l'adaptation progressive de cette offre, à la réactualisation des documents pédagogiques, à l'élaboration de nouveaux programmes collant avec l'évolution de la réglementation, des attentes, des matériaux, etc.

Au plus proche des territoires : délégations et nouveaux publics

Dès le mois de mai une première action a lieu à Paris : Diagnostic et Lecture du Bâti Ancien dans son environnement que nous nommons « DIAG » et, en juin, « ATHEBA PRO » se déroule à La Rochelle.

Alors que d'aucuns estimaient qu'il n'y avait pas de marché pour la formation, nous avons réalisé deux formations commandées l'une par la CAPEB, l'autre par le Parc naturel régional du Gâtinais et 6 sessions ouvertes aux différents publics. En 2024 nous avons assuré **8 formations dans 8 départements différents et 7 régions**, contre 2 en 2023.

Il est essentiel de programmer la formation au plus près de ceux qui vont s'y inscrire. Les études le montrent, la formation se fait dans les entreprises ou les organisations. Avec les délégations, leur intégration dans les territoires, leur implication dans la vie locale et leur connaissance des réseaux, MPF dispose d'une vraie force mise à profit tout au long de l'année pour présenter,

informer, diffuser cette nouvelle dynamique de formation.

Des actions systématiques de prise de contact et d'annonce dans les départements de la délégation et limitrophes du lieu de formation programmé permettent de renforcer cette démarche auprès des acteurs et de rencontrer de nouveaux publics. Les architectes (en moyenne un quart du groupe), les agents des collectivités ou des structures déconcentrées de l'État, avec une ou deux personnes par stage, et des acteurs des filières éco constituent des groupes ouverts invitant à des interactions riches avec les adhérents avertis qui s'y inscrivent.

Les **freins** au développement sont la charge administrative qui a parfois retardé la diffusion des informations et le manque d'outils répertoriant les interlocuteurs un peu partout en France. Si certaines délégations restent réservées, la grande majorité constitue désormais un soutien réel.

Le **succès** des programmations de 2025 repose sur cette implication. La rénovation du site internet permettra un accès plus facile aux inscriptions.

LE SITE INTERNET

Notre site internet qui a 12 ans a grand besoin de rénovation. Depuis la dernière mise à jour majeure du logiciel, imposée par la nouvelle version du module bancaire de paiement en ligne, des dysfonctionnements ont touché les pages départementales ainsi que la liste des abonnés autorisés à télécharger les revues. Pour des raisons financières nous avons dû repousser ce chantier depuis plusieurs années. En 2024, nous avons enfin pu lancer l'étude et aboutir à une nouvelle maquette de navigation simplifiée et à une conception graphique modernisée. Un modèle de site internet gratuit (même logiciel que précédemment) et des tutoriels vidéo seront proposés aux délégations qui seront accompagnées pour récupérer leur contenu du site actuel. Dans la nouvelle architecture, ces sites départementaux rattachés au site national par un lien pourront être gérés en toute autonomie par chaque équipe. Le tunnel de vente des recueils en ligne, qui fonctionne actuellement de manière satisfaisante, et conformément à notre organisation comptable, restera dans un premier temps tel qu'il est.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux de Maisons Paysannes de France prospèrent avec un nombre croissant d'abonnés et de vues.

- LinkedIn : 4901 abonnés → +1234 en un an. 25% des followers travaillent dans le domaine de l'architecture, 10% dans la construction et 8% dans l'administration publique.
- Facebook : plus de 10000 abonnés et 9500 mentions « J'aime » → env. +150 abonnés chaque mois. La couverture moyenne de nos publications touche 70% de non-followers.
- Instagram : 3878 abonnés → env. +900 en un an. La couverture moyenne de nos publications touche 30% de non-followers.

En un an, on remarque de plus en plus de mentions de notre association sur les 3 réseaux. Les retours montrent également que notre présence sur les réseaux permet de nouvelles adhésions et l'inscription à nos formations.

En décembre, un concours a été organisé sur Instagram pour offrir 3 abonnements : cette publication a suscité un boom ponctuel des statistiques, ce qui permet à l'algorithme d'Instagram de mettre le compte en valeur. Sur Facebook, des followers ont regretté que le concours ne soit accessible que sur la plateforme Instagram.

Les délégations sont aussi actives surtout sur Facebook et font des publications très efficaces pour faire connaître leurs programmes d'ateliers et d'animations dans les départements. Le président gère sa propre page LinkedIn en lien avec les pages institutionnelles de l'association.

Cette présence permet d'être un interlocuteur proche du public : nous recevons régulièrement des commentaires, questions ou informations de la part de nos followers sur les réseaux.

UN AGRÉMENT RENOUVELÉ

Expiré en 2023 et réobtenu en janvier 2025 pour 5 ans, sur la base de critères qui ont beaucoup évolué : l'agrément au titre des activités de jeunesse et d'éducation populaire, avec extension aux structures départementales et régionales déclarées.

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

L'association a régulièrement échangé avec les associations patrimoniales, était présente dans les colloques, séminaires et visites, et a répondu aux invitations diverses. Jean-Michel Gelly se charge de ces contacts.

AJP

Les relations avec l'Association des Journalistes du Patrimoine se poursuivent très favorablement. MPF est depuis plusieurs années membre associé de l'AJP et participe à plusieurs rencontres, visites et conférences. Cette collaboration est essentielle par les échanges et les liens qu'elle crée, au bénéfice de nos travaux de publication.

INRAP

MPF reste un acteur connu pour l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives qui l'invite dans ses manifestations annuelles.

La soirée organisée à la Cité de l'architecture et du patrimoine était de nouveau l'occasion d'assurer la représentation de MPF, de rencontrer les acteurs du patrimoine et de lier de précieux contacts.

Jury des prix nationaux

Maisons Paysannes de France est membre du jury de plusieurs prix nationaux :

- Les Rubans du Patrimoine - Fédération Française du Bâtiment (FFB)
- Le Prix des Allées d'arbres - Sites et Monuments (SPPEF)
- Le Prix du Second-œuvre - Sites et Monuments (SPPEF)

COFAC

Notre association est présente depuis plusieurs années aux rencontres culture de la Coordination des fédérations et associations de culture et de communication.

CAUE d'Ile-de-France

MPF entretient des rapports réguliers avec les CAUE d'Ile-de-France, en particulier avec celui de Seine-et-Marne, et participe régulièrement aux séminaires et visites. Notre travail conjoint se concentre plus particulièrement sur la protection des arbres. Cette présence nous a permis de créer des contacts avec les autres participants (architectes, urbanistes, paysagistes...).

LA TERRE CRUE

Dans le domaine du bâti en terre crue Maisons paysannes de France a mené en 2024 une série d'actions qui illustrent l'intérêt constant porté par notre association au patrimoine vernaculaire utilisant ce matériau. En priorité il faut citer les journées d'initiation qui ont été organisées au cours de l'exercice passé par maintes délégations départementales et qui ont ainsi contribué à la découverte et à la transmission de ces savoir-faire à nos adhérents.

La rubrique "MPF en action" de notre revue trimestrielle a porté à la connaissance de nos lecteurs certaines de ces initiatives. Celles-ci présentent souvent un caractère exemplaire car elles montrent certaines caractéristiques et certains modes opératoires propres à la terre crue. C'est le cas dans le Cher par exemple de la restauration d'un ancien moulin qui avait été reconverti en habitation pour travailleur employé dans les fermes. Le chantier a mis en évidence la réutilisation de la terre extraite localement pour faire le torchis de remplissage des pans de bois. Le travail qui s'est étalé sur plusieurs années avec des bénévoles a mis en évidence le caractère collectif que peut revêtir la mise en œuvre de la terre crue. Cette façon de mener un chantier en mode participatif nous la retrouvons dans une autre action qui a été initiée en Saône-et-Loire. Il s'est agi notamment de refaire un enduit suite à la remise en état d'un bâtiment. Ici encore la terre utilisée a été extraite du jardin et travaillée jusqu'au tamisage final. Le chantier participatif s'est déroulé sous la conduite d'un maçon qui a transmis son savoir-faire en répondant aux questions des participants. Dans l'Eure cette fois, l'opération "Sauvons nos murs en bauge" mobilise pour sa part les collectivités locales ainsi que les habitants dans la découverte des bonnes pratiques d'entretien de ces constructions qui sont un marqueur identitaire local.

Durant l'exercice passé des délégations ont également participé à la mise en place et à la conduite de formations aux techniques constructives en terre crue en ciblant notamment le public scolaire et les jeunes. Ces initiatives ont donné lieu à des publications d'articles . Citons

l'atelier "Construire en terre" relaté dans la revue "Maisons paysannes de la Sarthe" dont l'objectif a été la mise en œuvre de la technique de construction CobBauge. En Gascogne également MPF contribue activement à la formation au bac pro intitulé "Intervention sur le patrimoine bâti". Il faut souligner que ces formations à la construction en terre crue reposent sur des partenariats fructueux entre délégations voisines ainsi qu'avec des institutions telles que CAUE ou Éducation nationale par exemple. Ce faisant elles ouvrent des portes au partage d'expérience entre délégations.

Au plan national, notre association représentée par Henri Pradenc, a renouvelé son adhésion à la Confédération de la Construction en Terre Crue. Une participation qui se compte en heures de bénévolat consacrées aux réunions mensuelles du conseil d'administration de cette structure ainsi qu'aux travaux de montage du dossier en vue de faire inscrire la terre crue au patrimoine immatériel de l'Unesco. MPF a également fourni des prestations pour la constitution d'un glossaire relatif à la terre crue en cours d'élaboration par la Confédération. Nous sommes également partenaires du Projet National Terre Crue. Là aussi nous consacrons de nombreuses heures de bénévolat aux travaux du Comité de Pilotage ainsi qu'au Bureau Exécutif. Au plan financier notre participation contribue à la trésorerie du Projet National.

LA PIERRE SÈCHE

Claire Cornu reste très active pour promouvoir et rassembler les acteurs de la pierre sèche.

La communauté de l'élément Art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques s'est agrandie depuis le Comité intergouvernemental de l'UNESCO du 5 décembre 2024. Elle réunit aujourd'hui 13 pays. L'inscription initiale du 28 novembre 2018 avec Croatie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Slovaquie et Suisse s'est étendue à Andorre, Autriche, Belgique, Irlande et Luxembourg. La Grande-Bretagne et le Maroc travaillent à faire reconnaître cet art à l'échelle nationale, préalable nécessaire avant de candidater à l'UNESCO et rejoindre la communauté.

Après Goulthorpe en Vaucluse (84) en 2023, le XIXe congrès international pour la pierre sèche de la

SPS (association internationale organisatrice des congrès) est programmé à l'École de la pierre sèche autrichienne de Krems-sur-Danube, en vignoble du Wachau, paysage culturel de l'UNESCO. Il se tiendra du 25 au 27 octobre 2025 et sera précédé d'un chantier participatif pour muraillers.

Claire peut s'enorgueillir d'un nombre impressionnant de conférences, consultations et publications. Elle accompagne la projection du film "Au pays des pierres".

CONCLUSION

Notre époque donne raison aux principes que Maisons Paysannes a toujours prônés. Les défis d'aujourd'hui confirment, s'il en était besoin, que la logique commande de restaurer le patrimoine durable et non de le détruire.

Nous restons mobilisés pour obtenir la reconnaissance officielle du bâti ancien avec ses atouts intrinsèques. Les lignes ont commencé à bouger grâce aux bons exemples donnés par les maîtres d'ouvrage convaincus et grâce à la contribution des adhérents engagés qui offrent leurs compétences en faisant chaque année à MPF le don de 40 000 heures bénévoles au service de notre belle cause commune.

Merci de votre confiance et de votre fidélité.

Nous restons à votre écoute.

Le Conseil d'administration